



Bar-le-Duc, le 06 septembre 2019

Delphine Lerat
Secrétaire départementale
SE-UNSA de la Meuse

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
DASEN de la Meuse

Objet : compensation horaire dans le cadre de la passation des évaluations nationales CP-CE1

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Ministre de l'Education Nationale a décidé de maintenir pour l'année scolaire 2019-2020 le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP et de CE1 et de consolider son caractère obligatoire au travers de la circulaire de rentrée.

Pour nos collègues cela représente une surcharge importante de travail, au détriment du reste de leurs activités professionnelles.

C'est la raison pour laquelle le SE-Unsa de la Meuse vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir étudier la possibilité d'octroyer une compensation horaire à tous les enseignants concernés par la saisie des réponses des élèves.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de ma plus respectueuse considération.

Delphine LERAT
Secrétaire départementale
SE-Unsa de la Meuse